



# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 27 septembre 2017, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Laurent Clerc, a décidé :

- d'accepter la proposition de la Municipalité à la motion de M. Rémy Pache et consorts sur l'aide financière pour les locataires de logements protégés;
- d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans, de 2017 à 2020, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017;  
d'autoriser l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de ladite Fondation qui passera en 2018 à CHF 6.50/habitant (soit CHF 25'337.-), en 2019 à CHF 7.- (soit CHF 27'286.-) et en 2020 à CHF 8.- (soit CHF 31'184.-);
- d'accepter l'initiative déposée par Mme Annamaria Leonardi et consorts sur la modification de l'article 3.6 du RPGA de Saint-Sulpice.

Le Secrétaire e.r. :

N. Ray

Saint-Sulpice, le 29 septembre 2017